

## BREF HISTORIQUE DES MJC

Au niveau historique, le Front populaire pose, ainsi les jalons d'une volonté politique de l'Etat en direction de la Jeunesse et des Loisirs. Léo Lagrange sous secrétaire aux sports et aux loisirs sous le gouvernement du front populaire le 10 juin 1936 à l'émission « La voix de Paris » ébauche le projet de clubs de loisirs qui préfigure les Maisons de Jeunes. Ce projet aura pour but de prendre en charge l'organisation d'un secteur nouveau : les loisirs sportifs, touristiques, artistiques et culturels.

Il s'agit de mettre en place une salle gérée par les usagers et de donner des moyens pour jouer et lire. Il parle très peu de la jeunesse car jusqu'alors l'Etat ne s'en occupait que peu. L'essentiel des initiatives venaient du privé, des institutions et des mouvements politiques (les Faucons rouges, la Jeunesse communiste...) les syndicaux (le Centre Confédéral d'Education Ouvrière, l'Université Ouvrière...) les mouvements philosophiques (le Scoutisme, les Eclaireurs « unionistes » et « laïques », les Auberges de jeunesse), et les mouvements religieux (les Unions Chrétiennes, les associations et mouvements catholiques, l'action catholique de la jeunesse française, la jeunesse agricole chrétienne,....).

Ces institutions avaient pris conscience de l'importance de cette jeunesse conçue comme un moyen pour se développer. Elles ont donc selon leur conception et chacun dans leur domaine, élaboré un travail organisé, structuré et proche de leur idéologie.

A partir de 1936, les choses changent. Le secteur de la jeunesse, du sport, des loisirs, de la culture, les mouvements de jeunesse existant sont investis par l'Etat.

Pour Léo Lagrange, « *l'objectif politique est de rapprocher les différents éléments de la jeunesse, le jeune ouvrier des jeunes intellectuels, le jeune paysan du jeune ouvrier* ».

Le gouvernement de Vichy crée en septembre 1940 un secrétariat général à la jeunesse avec tout un réseau de délégués. L'un des principaux buts que s'est assigné le secrétariat général de la jeunesse, lors de sa création, fut de contribuer à la formation éducative des jeunes. Il s'est attaché, tout d'abord à cette formation en favorisant le développement des institutions existantes. Il a d'autre part suscité la constitution d'organismes nouveaux dont la vocation et le rôle devaient être plus larges que ceux des institutions précédentes. C'est ainsi qu'est née l'idée des Maisons de Jeunes.

De 1940 à 1945 ; les termes de Maisons de Jeunes recouvrira plusieurs associations que le gouvernement de Vichy cherchera à contrôler par la mise en place d'accord. Cet accord stipule « *les Mouvements d'action catholique collaborent, d'accord avec la hiérarchie, à la création et aux activités des Maisons de Jeunes ainsi qu'aux services civiques demandés par le Directeur de la Formation des Jeunes, dans les mêmes limites que celles fixées aux autres mouvements* ».

En août 1940, est précisé la position du secrétariat à la jeunesse : « *A tous, je demanderai les mêmes efforts, ceux qui feront de la jeunesse française une jeunesse forte, saine de corps et d'esprit, préparée aux tâches qui élèveront leur âme de Français et de Françaises* ».

En novembre 1940, une délégation régionale de Gascogne est mise en place. Elle installe des Maisons de Jeunes qui sont définies comme « *l'expression vivante de la communauté* », une œuvre de foi ». Elles doivent être un « *centre de formation morale et civique des jeunes sous l'autorité d'un chef éprouvé et formé* ».

La maison de Jeunes doit être le trait d'union entre des organisations qui sont peu ou prou rattachées à un mouvement politique ou confessionnel.

Dans une circulaire du 27 juin 1941, dévoile on ne peut plus clairement les intentions du Secrétariat de la jeunesse : on souhaite « rendre la race française sa finesse et sa grandeur », « donner aux jeunes le goût du commandement ». De façon plus précise, on veut obtenir « l'union de tous dans la communauté française, l'amour au travail et le sens corporatif » la restauration de la cité par le retour aux traditions, la renaissance de la famille. » Il est précisé en septembre 1941, « les chefs de Maison doivent être des éducateurs et des apôtres de la Révolution Nationale »

Pour compléter le dispositif, une instruction du 8/06/1942, du secrétariat de la jeunesse met en place les Chantiers de Jeunesse.

Pour avoir les chefs que l'on souhaite, deux écoles de cadres sont créées. (Chamargès et Uriage)

Le 4 octobre 1944 à Lyon, la « République des jeunes » est créée par André Philip considérée comme la véritable configuration de la FFMJC. André Philip est à l'époque Commissaire à l'Intérieur, puis chargé des rapports entre l'Assemblée Provisoire Consultative et le Comité Français de Libération nationale. Albert Léger, inspecteur principal de l'éducation nationale, en devient le directeur.

Les mouvements de Jeunesse (Auberges, Eclaireurs de France...), les organisations syndicales, le mouvement de la résistance( Forces Unies de la Jeunesse patriotique) bientôt rejoint par les jeunesse socialistes, l'union de la jeunesse républicaine de France, la Ligue de l'enseignement, le syndicat national des instituteurs, l'association catholique de la jeunesse Française, les scouts de France, tous se joignent à l'Etat pour développer les Maisons devenues des Jeunes.

Pour André Philip : « la République des jeunes vise à réaliser, dans notre pays, une coopération de tous les mouvements et organisations de jeunesse dans le respect de leur libre diversité. Sous Vichy, on a essayé d'embrigader la jeunesse, et en la groupant dans une organisation unique, de la soumettre à la tutelle de l'Etat. Aujourd'hui dans l'œuvre de reconstruction qui s'ébauche, la France a besoin de sa jeunesse. Elle a besoin d'une jeunesse libre, indépendante de toute tutelle.... Le but de la république des jeunes est la constitution progressive de Maisons des jeunes, dans toutes les villes et tous les villages de France. Celles-ci seront ouvertes à tous ; elles devront comprendre des services communs et des locaux indépendants mis à la disposition de chaque organisation pour son activité propre ».

Son objectif était bien de créer pour les jeunes en quelque sorte l'équivalent des Bourses du Travail pour la classe ouvrière : un local commun permettant aux diverses organisations de se réunir librement.

L'Etat porte le même intérêt à la Jeunesse et se dote des mêmes outils concrets pour la réalisation de sa politique. Les statuts et les règlements qui régissent les Maisons de jeunes et les statuts des Maisons des jeunes sont presque identiques. En effet la note de service de la délégation régionale de la Jeunesse de Gascogne reprise au crayon papier pour établir le fonctionnement de la république des Jeunes est tout à fait instructive à cet égard. Les rapports des Maisons de Jeunes du Sud-Ouest sous Vichy et après en sont également la preuve.

Toutefois il y a bel et bien rupture dans l'esprit qui anime les fondateurs de la République des Jeunes. « demain la possibilité réelle offerte à tout jeune, grâce à la Maison des Jeunes, de s'orienter vers le métier qui lui fait envie, de faire de la randonnée, ou le voyage dont il rêve... Demain la possibilité pour tous les jeunes d'une vie digne et riche... ».

Ensuite la République des Jeunes devient en 1946 Fédération des Maisons des Jeunes et en 1948, Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

En 1948, elle s'ouvre à toute la population. Elle met à sa disposition :

- un centre d'accueil : salles de réunion, bar, restaurant, dortoirs ou chambres individuelles...
- des activités récréatives et éducatives telles que l'éducation physique, la formation familiale, un complément de formation pratique, une culture intellectuelle et artistique, une formation et information civique, économique et sociale...

Malgré les 27 changements de gouvernements sous la 4<sup>ème</sup> république ; elles ont donc continué à perdurer.

Mais les années 68/69/70 sont résolument perçues en terme de crise des valeurs et des pratiques. Elle marque dans les représentations collectives la fin des sociabilités et des solidarités, les déclinés de l'engagement et du bénévolat, ainsi que le début des difficultés financières entraînant dans leur sein des conflits externes dans les rapports avec l'Etat, les collectivités.... Mais aussi dans l'interne avec des licenciements du personnel. La décentralisation va également apporter de grands changements dans le fonctionnement des MJC et dans les relations entre les associations et les pouvoirs publics et l'Etat.

Un ensemble de réformes est débattues au sein de la FFMJC mais pas forcément adoptées : suppression de l'emploi et de la gestion nationale des directeurs ainsi que leur représentation avec voix délibérative dans les conseils d'administration des futures instances fédérales, la gestion de la fédération par ses adhérents, l'allègement et l'assouplissement des structures fédérales.

Le 23 mars 1969 à l'AG de Sochaux, les MJC se prononcent sur la réforme

Tout d'abord sur la nécessité de la régionalisation de la FFMJCN en discussion déjà plusieurs années, se forme vite en consensus. Par contre sur les dispositions particulières prévues par des choix en option, les résultats sont plus nettement partagés. Ces options concernaient le statut et la place du personnel dans l'institution. Les résultats sont donc contraire aux vœux du ministre et de certaines personnes au sein de la FFMJC qui demandait à celle-ci de confier le rôle d'employeur aux nouvelles FRMJC.

Ainsi la place du personnel dans l'association devient très vite l'objet du conflit entre la FFMJC et l'Etat et divise la FFMJC en deux groupes.

Le 4 avril 1969, l'Association des Présidents des Régions (APREREG) se crée à Narbonne en rupture avec la FFMJC qui devient ensuite un an plus tard l' UNIREG (Union régionale des MJC).

Cette scission au sein de la FFMJC va avoir des conséquences inattendues : des amitiés vont se briser et des routes vont diverger.

Dans certains entretiens, si cette dimension de la souffrance est toujours présente, c'est parce que, dans le réseau MJC, on est sur le terrain d'une mémoire courte, vieille d'un demi-siècle, et ce réseau fonctionne sur le mode de l'inter-connaissance . Cette dimension affective très forte entre les membres du groupe a engagé une souffrance quand il y a eu désaffectation d'un membre. Et la plupart des difficultés rencontrées qui restent en mémoire chez les personnes sont liées aussi à des problèmes relationnels.

La FFMJC connaît en 89 une autre scission et se divise encore une fois et une troisième Fédération se crée : AREGES (Association de recherche, d'étude et de Gestion Sociale du champ socioculturel et des MJC)

En 1994, l'UNIREG et l'AREGES créent la Confédération des MJC de France. Le premier Président est Marcel Garrigue. Celui-ci devient ensuite le président de la Coordination Européenne des MJC.

La Confédération regroupe 16 fédérations régionales en 1997 recouvrant 59 départements. La moyenne nationale est de 55 MJC par FR.

### **Que s'y faisait-il ?**

A l'intérieur de ces maisons de jeunes, les activités offertes aux garçons répondent à un double but :

- elles servent à « accrocher » les garçons pour empêcher le jeune homme à fréquenter les cafés, courir les bals,...
- une fois habitués à fréquenter la « Maison », les garçons devront trouver dans « les activités des moyens de développer leur force physique, leur habilité manuelle, leur culture et leur goût, mais ces activités devront également contribuer à la formation de leur caractère ».

Les activités proposées sont réparties en trois catégories :

- éducation physique et sports : à la base de cette activité, il y aura la pratique de la méthode Hébert.
- Le travail manuel
- L'éducation intellectuel et artistique.

Les activités offertes aux filles portent sur :

Les conseils de Maison sont ensuite mis en place dans les années 44 avec la République des Jeunes. L'objectif est clair : participer à la formation civique de la jeunesse.

Dans les années 75 développement des activités et de la professionnalisation.

De tout temps, les associations ont exercé des activités économiques, produit des services et géré des flux financiers. Mais à partir de 1975, sous l'effet de l'explosion démographique associative, de la crise économique et de l'impossibilité des pouvoirs publics à faire face à l'ensemble des besoins, le phénomène prend une autre ampleur. De nombreuses associations comme les nôtres sont amenées à développer de nouvelles activités de nature plus commerciales ou à ouvrir leurs activités traditionnelles à de nouvelles catégories d'utilisateurs mieux capables de les rémunérer (rôle de prestataire de service obéissant à une logique de marché).

Dans les années 70 à la fin des années 80 on passe en dix ans d'un primat de valeurs politiques, telles que la démocratie locale, les luttes et revendications diverses, les changements, à celui des valeurs plus « techniques » telles que le développement, la gestion, la communication, l'image, le savoir-faire, la compétence, l'évaluation. Au modèle du permanent engagé, succède celui du gestionnaire de la complexité, et il en est de même pour les responsables associatifs bénévoles.

Dans les années 90, avec la mise en place de la réflexion sur le projet associatif, la tendance apparaissait s'inverser. La politique des emplois jeunes accentue ce changement. Les actions

en direction des jeunes et avec les jeunes sont au cœur de la Charte de l'Union. Elle constitue la tâche essentielle. Mais la difficulté est maintenant de mettre ce projet en place.

### **Quels ont été les principes ?**

C'est donc dans la région lyonnaise que les MJC s'affirmèrent en répondant à des principes posés à cette époque, par leur fondateur André Philip. Les postulats fondamentaux sont la laïcité et l'autogestion démocratique.

Cette laïcité se veut ouverte par son esprit démocratique : c'est la Maison des citoyens et des futurs citoyens dans l'égalité la plus totale, par sa neutralité : largement ouverte à tous, elle n'interdit ni l'information, ni la discussion.

Le 15 janvier 1948, dans le discours prononcé à l'Assemblée Générale Constitutive de la FFMJC,

*L'idée essentielle de la FFMJC est de réaliser une éducation et une culture générale des jeunes par eux-mêmes, par des méthodes d'éducation moderne, par une initiative venue de la jeunesse elle-même prenant conscience de ses besoins, de ses désirs, de ses possibilités.*

Cette laïcité a été un des principes fondamentaux qui a évolué et perduré au sein des MJC.

Elle évolue et devient active dans la mesure où elle agit sur le plan personnel dans la recherche de l'épanouissement des aptitudes particulières et sur le plan collectif dans le sens de la perfectibilité de la communauté. Elle est liberté de choix, donc responsabilité, pour chacun, de ses idées, de ses décisions, de son action.

Remise en cause permanente, elle est la confrontation. Elle nécessite l'écoute sympathique de l'adversaire. Non seulement, elle tolère les diversités, mais elle les souhaite. La laïcité des MJC a donc une fonction politique positive mais non politisée, les MJC ne peuvent, ni ne veulent choisir pour leurs usagers, mais doivent leur permettre de choisir.

Cette laïcité doit également être indépendante, car pour permettre à tous, individus isolés et groupes de se rencontrer, de se confronter, voire de s'opposer encore faut-il qu'une institution en l'espèce la MJC existe et il faut qu'elle soit indépendante par rapport à tous.

Dans les années 90, cette laïcité se veut dans l'action, car elle n'est pas quelque chose de statique, mais une oeuvre jamais achevée qui s'adapte, se forme et se déforme sans cesse selon les nécessités, les désirs, les buts.... Mais elle ne peut accepter les intolérances, c'est-à-dire les théories et les idéologies portant atteinte à la dignité humaine. Cette valeur doit sur le terrain devenir un outil pédagogique. Elle doit être la préoccupation constante de tous, même dans les tâches éducatives quotidiennes.

L'autogestion démocratique est aussi un des principes fondateurs. Il s'agit parce que les MJC sont laïques qu'elles sont ouvertes à tous et donc gérées par tous. La gestion est assurée par tous. Cela peut apparaître aujourd'hui évident au vu de notre fonctionnement. Mais au moment de la création des Maisons des Jeunes, la possibilité à tous de participer à des activités diverses communes existées dans d'autres institutions et mouvements laïques seules les MJC permettaient que la gestion soit assurée par tous.

Ces deux principes ont permis à la MJC d'avoir une fonction irremplaçable : l'apprentissage de la démocratie, la formation des citoyens, l'initiation aux responsabilités. D'ailleurs, nous nous apercevons que celles-ci sont des écoles de futurs responsables d'associations, de syndicats, de partis de conseillers municipaux.

## Les évolutions de l'éducation populaire en bref

La culture populaire :

La culture s'adresse au peuple entier, à tous ceux qui, adolescents ou adultes, ont fini leurs études. Dans la circulaire du 31 novembre 1944, le ministre de l'Education Nationale définit le but à atteindre : nous voudrions qu'après quelques années, une Maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenue une maison de la culture, une maisons de la jeune France, un foyer de la nation de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseraient plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux ... de la joie, de la lumière ». Cette maison serait en me^me temps un Maisons des Jeunes.

L'idée de base est de vouloir créer l'éducation populaire, c'est tout simplement comme cela le fut pour l'enseignement public, élaborer une doctrine, monter une organisation toutes les deux basées sur une profonde psychologie des masses populaires.

L'éducation populaire

Le terme change. Jean Guéhenno, directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire la définit ainsi : l'éducation populaire doit partir de la vie même, doit se situer dans la vie même et c'est là ce qui fait sa difficulté. Les loisirs ne sont pas uniquement la culture.

On ne parle plus là d'aller au peuple, mais d'ouvrir les institutions à tous. On ne parle plus de culture d'élite. Les institutions culturelles et socioculturelles deviennent des lieux où s'élaborent de nouvelles idées, où s'expriment des comportements novateurs, où naît en quelque sorte l'idéologie dominante de demain.

En 1969, cette éducation populaire est redéfinie et prend une dimension individuelle et collective. Il s'agit de permettre à chacun de développer sa personnalité, d'être apte à appréhender le monde actuel et de réaliser cette progression en communauté pour dépasser son propre progrès et le fondre avec celui des autres. Il ne s'agit donc pas simplement d'activités de loisirs mais d'une prise de conscience collective des problèmes actuels : économiques et sociaux. L'éducation populaire touche au culturel, à l'éducatif et par ce cheminement atteint l'économique, le social et le civique. La MJC institution d'éducation populaire est donc mise à la disposition de toute la population d'un village, d'un quartier, d'une ville, d'une banlieue pour s'y rencontrer et organiser librement des activités correspondant aux aspirations et aux besoins des uns et des autres. Elle a vocation de donner à chaque individu les moyens de développer sa propre personnalité pour se mettre au service des groupements et associations et pour permettre le développement de la « cité ».

L'éducation permanente :

Elle est du moins dans l'esprit de ceux qui l'ont employé les premiers l'expression de deux aspects distincts. D'une part une nouvelle post-école mais pour une vie entière et à la mesure des nécessités modernes, et d'autre part un développement continu de la culture générale. Il s'agit soit en transformant les institutions traditionnelles soit en créant de nouvelles d'offrir à chacun la possibilité de perfectionner ou de réorienter ses connaissances et ses aptitudes professionnelles pendant toute sa vie.

L'éducation permanente est la vie constamment ouverte. Elle est un concept plus riche et plus ample que la simple éducation des adultes et à plus forte raison qu'une interprétation des adultes. Elle devrait permettre de remettre chacun dans la réalité de son destin moderne,

comme individu et comme membre des diverses collectivités, dans une relation de confrontation et d'enrichissement réciproque.

L'évolution se poursuit vers de l'animation globale, de l'animation socio-éducative.

L'animation globale :

Elle est le mode d'action socio-éducative qui découle à la fois des expériences d'éducation populaire, de l'action sociale et du besoin de développement.